

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

DEL/2024/FI/137
EXERCICE BUDGETAIRE 2025
GIP AGIRE - PARTICIPATION

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers de différentes thématiques. A ce titre, par délibération DEL/2024/FI/118 en date du 18 décembre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la réalisation des différentes actions présentées au titre de l'année 2025 et déterminer souverainement les subventions qu'il souhaite attribuer aux associations dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet.

A cet instant, il convient de prévoir la convention financière relative à la participation annuelle 2025 au GIP AGIRE Val de Marque, qui s'élève à un montant de 183 720 €, dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Vu la délibération DEL/2024/FI/117 du 18 décembre 2024 concernant les règles de participation au vote des subventions aux associations, dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêt,

Vu l'arrêté ARR/2024/DG/27 du 4 décembre 2024, portant déport de Monsieur Saïd LAOUADI, adjoint à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'insertion au profit de Madame Ghislaine BUYCK, adjointe déléguée aux relations avec la population et aux cérémonies, pour toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution des décisions relatives au GIP AGIRE Val de Marque,

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 9 décembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière 2025 avec le GIP AGIRE Val de Marque.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire

